



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 janvier 2008
Séance tenue le 28 janvier 2008

Résolution: CM08 0031

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement autorisant l'implantation d'un complexe résidentiel situé en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre la rue Joseph-Manseau et l'Esplanade Ernest-Cormier / Consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement autorisant l'implantation d'un complexe résidentiel situé en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre la rue Joseph-Manseau et l'Esplanade Ernest-Cormier », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement P-08-003 intitulé « Règlement autorisant l'implantation d'un complexe résidentiel situé en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre la rue Joseph-Manseau et l'Esplanade Ernest-Cormier » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe par intérim

Règlement P-08-003

Signée électroniquement le 6 février 2008